

Compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal

Du Lundi 17 juin 2019

Présents : BERAL Didier – CROZE-ARAUJO Christelle – BERRET Patrick – TAULEIGNE Thierry – DUMOUTIER Stéphane – MURILON Luc – COQUILLEAU David – DOMERGUE Vincent

Absents excusés : RICHARD Jean-Marie – TESTE Julie – PRAT Dimitri – EYRAUD Patricia – GREGNAC Régine – CREUS Béata – GARAND Sophie

Secrétaire de séance : TAULEIGNE Thierry

➤ **Nomination d'une voie privée sur la commune de MERCUER :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Suite aux difficultés de distribution de courrier des riverains habitant quartier le Gleyzal, en limite de la commune de MERCUER et de la Commune d'AUBENAS, le Conseil Municipal décide de nommer la voie privée qui dessert l'ensemble des habitations concernées : « Traverse des Pins ».

➤ **Services périscolaires :**

- **Instauration d'un tarif majoré, pour la cantine, en cas de dépassement de délai :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Un tarif majoré de repas est mis en place, à compter du 27 août 2019, pour toute réservation de repas effectuée après le mardi matin 9h, pour la semaine suivante. Le prix de ce repas est fixé à 6 €.

- **Modification du règlement intérieur des service municipaux périscolaire :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Suite à l'instauration d'un tarif majoré de repas à 6 €, pour une réservation de repas hors délai, le règlement intérieur des services périscolaires est modifié pour l'intégration de cette nouvelle modalité.

➤ **Personnel communal :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Trois agents de la commune remplissent les conditions d'ancienneté, pour un avancement de grade. Le Conseil Municipal décide d'effectuer les créations de postes suivantes pour permettre à ces agents d'être nommés au nouveau grade :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 33h05, à compter du 1^{er} août 2019
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 23h51, à compter du 1^{er} juillet 2019
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2019.

➤ **Projet garage communal : choix prestataire pour la réalisation de l'étude géotechnique :**

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Pour l'étude de sol concernant le projet de construction du garage communal, une consultation a été lancée auprès de 2 entreprises, sur la base d'un cahier des charges établi par l'architecte.

Le Conseil municipal retient la proposition de l'entreprise EGSOL, sise 6, rue des Essarts, 38610 GIERES, d'un montant de :

- Mission G 2APV, Etude géotechnique de conception	2 025,00 € HT soit 2 430,00 € TTC
- Mission G 4, Supervision géotechnique d'exécution	750,00 € HT soit 900,00 € TTC
TOTAL	2 775,00 € HT soit 3 330,00 € TTC

► Projets travaux : choix de la proposition d'emprunt :

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Pour permettre le financement des travaux envisagés (construction garage communal, travaux d'isolation et de rénovation du bâtiment de l'ancienne école et le chantier participatif du local d'animation four à pain), le Conseil Municipal décide d'effectuer un emprunt de 260 000 € sur 15 ans, auprès de la Banque Postale, au taux fixe d'intérêt annuel de 0,90 %.

Le maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt à intervenir avec la Banque Postale.

► Convention de mise à disposition d'un local du bâtiment de l'Ancienne école pour l'installation d'un café associatif :

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

La convention de mise à disposition d'un local communal au profit de l'Association « A Rebrousse Poil Productions », pour l'établissement du café culturel « Le Pas de Côté », est approuvée par le Conseil Municipal. Cette mise à disposition est consentie, à compter du 1^{er} septembre 2019 et jusqu'au 31 décembre 2026, à titre gracieux sur les 4 premiers mois, puis sur la base d'une redevance d'un montant de 180 € par mois qui pourra être révisable. La reconduction expresse est prévue dans les termes de la convention.

► Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'assainissement – exercice 2018 :

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il est adopté par le Conseil Municipal.